

Article 21 du Règlement

En 1987, la Banque canadienne impériale de commerce a enregistré des profits de l'ordre de 387 millions de dollars, la Banque de la Nouvelle-Écosse, des profits de 381 millions de dollars, la Banque de Montréal, des profits de 413 millions de dollars, la Banque Toronto-Dominion, des profits de 528 millions de dollars et, enfin, la Banque Royale, la plus grande et la plus puissante de toutes, des profits évalués à 541 millions de dollars. Cela fait en tout 2,25 milliards de dollars, montant sur lequel, comme je l'ai déjà mentionné, les banques n'ont payé que très peu d'impôt.

De plus, elles ont pu réclamer des réductions spéciales en raison des prêts énormes consentis aux pays du tiers monde, à des sociétés comme Massey-Ferguson qui ont disparu ainsi qu'à certaines entreprises pétrolières. Elles ont pu obtenir des réductions spéciales—je n'ai pas le temps d'indiquer leur valeur pour chacune des banques—totalisant entre 2,5 et 3 milliards de dollars. Ces compagnies, qui figurent parmi les sociétés les plus rentables et les plus puissantes de notre pays, ont en fait payé très peu d'impôt réel sur des profits de plus de 2 milliards de dollars.

Examinons maintenant les profits tirés des frais bancaires. Quand des particuliers comme vous et moi, monsieur le Président, se rendent à la banque et paient 25 ou 50 cents pour chaque opération effectuée, cela ne semble pas énorme, mais si on fait la somme de tous les frais associés aux millions d'opérations effectuées, on en arrive à des totaux énormes. Voici les profits que les banques ont tirés des frais bancaires en 1987. La Banque Toronto-Dominion a réalisé des profits de 318 millions de dollars.

M. Fontaine: Oh, oh!

M. Orlikow: Le député de Lévis (M. Fontaine) s'exclame comme il le fait si souvent. Je l'inviterais à se lever et à prononcer son propre discours. Je tiens à dire au député de Lévis que je ne donne pas des chiffres en l'air. Ils nous ont été fournis...

M. Fontaine: Par les services de recherche du NPD.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je peux ignorer le député de Lévis, car dans 99 p. 100 des cas, ses interventions sont tellement inutiles qu'en réalité, je ne devrais même pas y consacrer 30 secondes même.

Les chiffres dont je fais part à la Chambre ont été fournis par les banques au service gouvernemental compétent, qu'il s'agisse du surintendant des assurances, du ministère du Revenu ou du comité parlementaire qui a examiné ces questions. Bien entendu, la majorité des membres du comité étaient conservateurs.

La Banque Toronto-Dominion a perçu, en frais d'administration, 138 millions de dollars. La Banque canadienne impériale de commerce, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque de Montréal et la Banque Royale ont perçu respectivement, pour leur part, 235 millions de dollars, 113 millions de dollars, 283 millions de dollars et 365 millions de dollars, pour un total, en 1987, de 1 134 million de dollars.

Cela satisfait peut-être le député de Lévis et le député de Peace River (M. Cooper), qui intervient presque chaque jour lorsqu'un député néo-démocrate pose une question. Il laisse

entendre que ces questions viennent de Bob White des Travaux canadiens de l'automobile ou de Shirley Carr, présidente du Congrès du travail du Canada. Le député de Peace River devrait se préoccuper bien davantage de la façon dont les banques imposent des frais excessifs et injustes à leurs clients que de Shirley Carr ou Bob White. Il n'est pas ici, mais il saura de quoi je parle.

C'est là un groupe d'entreprises, les cinq grandes banques, qui sont parmi les plus rentables, qui ne paient pratiquement aucun impôt et qui ne cessent de voler leurs clients, qu'il s'agisse de particuliers ou de chefs de petite entreprise.

L'opinion publique réclame des mesures, mais en vain, car le gouvernement présente un projet de loi qui est censé, selon lui, résoudre le problème, alors qu'en fait ce n'est que de la frime. En réalité, les banques seront en mesure de continuer à faire exactement ou presque ce qu'elles faisaient dans le passé. C'est pour cette raison, monsieur le Président, que nous entendons voter contre ce projet de loi.

M. le vice-président: Nous passons maintenant aux déclarations des députés aux termes de l'article 21 du Règlement.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES—CAROLYN WALDO—LA MÉDAILLE D'OR EN NAGE SYNCHRONISÉE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est un grand jour pour le Canada, c'est un grand jour pour les athlètes canadiens grâce à la médaille d'or gagnée par Carolyn Waldo.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Son courage et son attitude ont, comme l'a dit Carolyn Waldo, remonté le moral de l'équipe canadienne qui en avait bien besoin.

Nous avons d'autres gagnants. Je songe notamment à la brillante performance de Dave Steen de Burlington, qui a fait des merveilles pour décrocher la médaille de bronze dans le décathlon. Il y a bien des gagnants parmi les athlètes qui représentent le Canada et je voudrais consacrer quelques instants à les énumérer.

Carolyn Waldo, médaille d'or; Mark Tewksbury et Victor Davis, Pointe-Claire, Québec; Thomas Ponting, Calgary; Sandy Goss, Toronto, médailles d'argent, natation; Cindy Ishoy, Hamilton, médaille de bronze; Ashley Nicoli, Toronto, médaille de bronze; Eva-Maria Pracht, Cedar Valley, médailles de bronze; Gina Smith, Saskatoon, médaille de bronze; Lori Molion, Whitby, Ontario, médaille de bronze; Allison Higson, Brampton, Ontario, médaille de bronze; Jane Kerr, Mississauga, médaille de bronze; Andrea Nugent, Nanton, Alberta, médaille de bronze; Dave Steen, Burlington, médaille de bronze; et Frank McLaughlin et John Millan, de Toronto, médailles de bronze.